

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 05 avril 2023

Personnes présentes

Ilaria CASILLO	Présidente par intérim
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Kristina PLUCHET	
Jean-Pierre PONT	
Jean-Michel THORNARY	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Anne BERRIAT
Pascal CLOUAIRE
Christophe DAGUE
Cécile GALLIEN
Thierry LATASTE
Constance MARECHEL-DEREU
Kristina PLUCHET
Marie-Françoise SEVRAIN

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission
Anouk CHÔMIENNE, stagiaire
Jules CARCASSIN, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

La Présidente par intérim Ilaria Casillo ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8-I et L121-8-II CE)

- **Projet de révision du volet stratégique des quatre** documents stratégiques de façade (**DSF**) de la France métropolitaine et de la cartographie des **zones d'implantation des installations de production d'énergie renouvelable en mer**

Personnes présentes

DGAMPA

Sophie-Dorothee Duron, cheffe du service Espaces maritime et littoraux

Xavier Marill, sous-directeur de la planification maritime

Antoine Hannedouche, adjoint au sous-directeur de la planification maritime

Maité Verdol, cheffe de projet planification maritime et développement territorial

Dounia Khallouki, cheffe de projet Énergies marines renouvelables

Julien Ancel, mission IPEF en appui à la planification maritime

DGEC

Sophie Mourlon, directrice de l'Énergie

Nicolas Clausset, sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables (SD3)

Hermine Durand, adjointe au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables (SD3)

Matthieu Laurent, adjoint au chef de bureau (3A)

Martin Salmon, adjoint au chef de bureau par intérim (3A)

Erwan Tobie, stagiaire planification

RTE

Etienne Serres, directeur national des débats publics relatifs aux DSF

Vincent Feltin, chef du groupe concertation au département Concertation et Environnement

DEB

Flore Le Maoût, cheffe de projet gestion des milieux marins

Ilinca Mathieu, adjointe au chef du bureau de la politique des écosystèmes marins

Lucas Leperlier, chef du bureau de la politique des écosystèmes marins

Le 22 mars 2023, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, M. Christophe Béchu, la ministre de la Transition énergétique, Mme Agnès Pannier-Runacher, et le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer, M. Hervé Berville, ont saisi la CNDP.

Les représentants des trois ministères présentent le contexte de la révision du volet stratégique des quatre Documents stratégiques de façade (DSF) dans le cadre d'une démarche de planification globale, avec un focus particulier sur la planification de l'éolien en mer. Les enjeux socio-économiques, les impacts environnementaux, le calendrier prévisionnel du projet ainsi que les enjeux de la concertation sont présentés.

Les échanges entre membres de la Commission et les personnes présentes ont porté sur :

- l'articulation de cette démarche de planification avec la politique énergétique, la planification de l'éolien ayant vocation à nourrir les orientations de la PPE qui elle-même sera soumise à concertation ;
- les données environnementales disponibles : état initial et enjeux environnementaux ;
- les enjeux socio-économiques de la filière industrielle de l'éolien en mer ;
- les impacts cumulés des activités marines et terrestres et la régulation envisagée ;
- l'existence ou pas d'orientation de fourchettes de capacité par façade et leur répartition ;
- l'appropriation par le public des enjeux maritimes ;
- la conflictualité inhérente aux débats publics sur l'éolien en mer ;
- l'articulation des DSF avec d'autres documents stratégiques tels que la stratégie nationale mers et littoraux et la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- la nature et l'importance des investissements prévus par RTE, maître d'ouvrage associé ;
- les méthodes utilisées pour évaluer les impacts cumulés.

Les échanges entre membres de la Commission ont porté sur :

- les enjeux de mobilisation du public ;
- les enjeux de portée nationale bien que territorialisés sur chaque façade maritime métropolitaine concernant les usages de la mer ;
- les conditions, souvent sous tension, d'accueil par les territoires des infrastructures de l'éolien en mer ;
- la nécessité de s'appuyer sur le maillage territorial des délégués et déléguées de région.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser quatre débats publics car il s'agit de débattre à la fois de la planification de l'espace maritime français et de tous ses usages (pêche, navigation, défense, énergie) tant à l'échelle nationale avec une vision d'ensemble qu'à l'échelle

de chaque façade, chacune dotée d'enjeux propres. Dans un souci de parfaite information et participation du public, la CNDP a décidé de mettre en place un dispositif intégré et coordonné en désignant le même président pour chaque débat et les délégués et déléguées de région CNDP concernés dans les commissions particulières de ces débats. La CNDP met ainsi en place un dispositif à même de garantir que le débat traite les enjeux transversaux aussi bien que les enjeux territoriaux et les particularités locales. Elle désigne M. Florent Augagneur, président de chacune des quatre commissions particulières du débat public (CPDP) ainsi que les membres suivants de chacune des quatre commissions particulières du débat public :

- MM. Francis Beaucire et Dominique Pacory sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime MANCHE EST – MER DU NORD et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime ;
- M. Francis Beaucire et Mme Karine Besses sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime NORD ATLANTIQUE - MANCHE OUEST et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime ;
- M. Francis Beaucire et Mme Julie Dumont sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime SUD ATLANTIQUE et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime ;
- MM. Francis Beaucire et Etienne Ballan sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime MEDITERRANEE et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime.

- **Projet de Gigafactory de production de batteries solides pour voitures électriques à Dunkerque - Prologium (Nord)**

Personnes présentes :

Prologium

- Gilles Normand, EVP, International Development
- James Chou, VP, Manufacturing
- Catherine Sung, AVP, Business Management & Global Supply Chain
- Susan Cheong, directrice, Business Management
- Hsu Chaochia, senior Manager, Facility Management
- Christina Liu, interprète

RTE

- Mélanie Cloet, direction contractualisation du raccordement - responsable de projets raccordements
- Cyril Wagner, directeur Adjoint du Centre Développement et Ingénierie de Lille
- Gabriel Dudicourt, responsable de projet au Centre Développement et Ingénierie de Lille

ETHICS Group

- Lorraine Auffray, consultante concertation
- Manon Veyret, consultante concertation

Par courrier du 24 mars 2023, la CNDP a été saisie par la société PROLOGIUM et par RTE pour le projet de GIGAFACTORY de cellules et inlays de batteries solides et son raccordement électrique.

Le responsable du projet présente le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que son calendrier prévisionnel.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables du projet ont porté sur :

- les raisons du choix de ce site par le MO ;
- le risque d'assèchement des recrutements sur le bassin d'emploi du fait de la concentration de très gros projets industriels sur ce même territoire et de leur concurrence ;
- la participation du projet à l'objectif de neutralité carbone ;
- les projections d'installation de RTE et le risque de « surcharge » de la zone ;
- les attentes et les engagements du MO vis-à-vis de la participation, au regard notamment du retour d'expérience issu des concertations sur des projets industriels voisins.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'organiser une concertation préalable sous l'égide de M. Jean-Louis Laure et Mme Anne-Marie Royal.

- **Projet Rhôneergia de barrage hydroélectrique sur le Rhône (Ain, Isère)**

Personnes présentes :

CNR

Laurence Borie-Bancel, présidente du directoire
David Zajackowski, direction ingénierie et grands projets
Philippe Magherini, directeur juridique
Bernadette Laclais, responsable affaires institutionnelles

RTE

Marie Segala, cheffe du service concertation environnement tiers (centre développement ingénierie Lyon)

DGEC

Nicolas Clausset, sous-directeur des énergies renouvelables et des systèmes électriques

Hermine Durand, adjointe au sous-directeur des énergies renouvelables et du système électrique

Guillaume Rouviere, chef de projet énergies renouvelables hydrauliques et marines

AMO PARIMAGES : Jean Baptiste Poinclou

Par courrier du 22 mars 2023, la CNDP a été saisie conjointement par Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, Mme Laurence Borie-Bancel, présidente de la Compagnie nationale du Rhône et Mme Delphine Porfirio, directrice du département concertation environnement de la société RTE, pour le projet RHÔNERGIA de barrage hydroélectrique sur le Rhône, en amont de la confluence avec l'Ain.

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet, les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux ainsi que le calendrier prévisionnel du projet.

Les échanges entre les membres de la Commission, les personnes représentant CNR, RTE et la DGEC ont porté sur :

- l'historique de projet de construction de barrages en référence au précédent projet d'aménagement hydro-électrique dans le secteur, initié dans les années 80 sur la commune voisine de Loyettes, et qui a été abandonné par l'Etat en 1996 ainsi que sur le contexte d'évolution des politiques publiques actuelles en faveur du développement massif des énergies renouvelables ;
- le coût et le financement du projet ;
- la puissance de l'ouvrage (37 MW et production de 140 GW par an) ;
- l'impact de l'ouvrage sur l'environnement (la question de la circulation des sédiments dans le fleuve notamment) et les questions des effets cumulés potentiels de cet aménagement et de l'impact du réchauffement climatique;
- la présence de la centrale nucléaire du Bugey et les enjeux spécifiques liés au refroidissement des rejets de la centrale et aux enjeux de baisse de niveaux du fleuve ;
- la conflictualité potentielle autour de ce projet au regard notamment du précédent (cf. projet de Loyettes).

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation sous l'égide de MM. Jacques Archimbaud et Patrick Deronzier. Etant donné l'importance du projet, il est envisagé de désigner d'autres garant.e.s à une prochaine séance plénière.

- **Projet de transports en commun en site propre sur le Grand Annecy (Haute Savoie)**

Personnes présentes :

Communauté d'Agglomération du Grand Annecy :

Didier Sarda, vice-président en charge des mobilités
Elodie Marot, cheffe de service infrastructures de mobilité
Pierre Caillaud Dubard, directeur général adjoint de la mobilité
Juan Castro Moreno, chef de projet d'infrastructures de mobilité

Egis Conseil (AMO) : Jean Francois Henric, directeur de missions

Par courrier du 24 mars 2023, la CNDP a été saisie par la communauté d'agglomération du Grand Annecy pour un projet de réseau de transports en commun en site propre intégral sur le territoire du Grand Annecy.

Le responsable de projet rappelle que le projet d'étudier la construction de transport en commun en site propre sur le territoire fait suite à la concertation, fin 2018, sous l'égide de la CNDP dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacement urbain (PDU) du Grand Annecy. Il présente le contexte et les caractéristiques techniques du projet, les alternatives, les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel du projet et de ses étapes administratives.

Les échanges entre les membres de la Commission et les représentants de la communauté d'agglomération du Grand Annecy ont porté sur :

- le projet global de transports en commun et ses différents phasages ;
- des alternatives possibles entre une option tout BHNS (bus à haut niveau de services), une option tout tramway et l'option de créer un tramway sur un des trois axes du projet global ;
- des voies vertes existantes et/ou à créer et du contexte d'élaboration en cours du PLUI Habitat mobilité bioclimatique.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'organiser une concertation préalable et désigne Mme Valérie Dejour et M. Nicolas Le Mehaute garante et garant de la concertation préalable.

Projet industriel PARKES de recyclage des plastiques à Saint Avold (Moselle)

Personnes présentes :

SUEZ France

Nicolas Bequaert, directeur général adjoint
Lyonel Rouve, directeur général Europe
Thierry Dormois, directeur Projet PARKES

2Concert (AMO) : Kasia Czora, Mathieu David

Par courrier du 17 mars 2023, la CNDP a été saisie par la société SUEZ RV France (agissant pour son compte et celui des co-maîtres d'ouvrage, les sociétés Loop Industries et SK Geo Centric) du projet PARKES d'usines de préparation et de recyclage de plastiques sur la plateforme chimique Chemesis de Saint-Avold.

Le responsable de projet présente le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les alternatives, les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux du projet, ainsi que le calendrier prévisionnel du projet et ses étapes administratives.

Les échanges entre les membres de la Commission et les représentants du projet ont porté sur :

- les types de déchets concernés (déchets plastiques qui aujourd'hui sont non recyclables et qui sont incinérés ou stockés) et leur provenance (consommateurs, industriels), notamment géographique (le site étant frontalier du Luxembourg, de la Belgique et de l'Allemagne) ;
- la définition des déchets dangereux valorisables ;
- les alternatives au projet et la réduction des déchets ;
- les attentes du MO à l'égard de la participation du public.

Compte tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'organiser une concertation préalable sous l'égide de M. Luc Martin et Mme Valérie Trommetter.

PROCÉDURES EN COURS

I. Reddition des comptes (L121-8-I) et lancement de la concertation continue (L.121- 14)

Projet de tramway Est Ouest à Caen

Personnes présentes :

Communauté urbaine de Caen la mer

- Joël Bruneau, président et maire de Caen
- Nicolas Joyau, vice-président aux mobilités
- Alexandra Bassinat, directrice de cabinet adjointe
- Eric Paris, directeur général adjoint
- Daniela Terzi, responsable du service de communication
- Eugénie Faivre, chargée de communication projet tramway

En présence des garants :

- Bruno Boussion
- Rémy Wacogne

Lors de la séance du 06 avril 2022, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sur le projet de tramway Est-Ouest à Caen, sous l'égide de deux garants MM. Bruno Boussion et Remy Wacogne.

La concertation s'est déroulée du 30 septembre au 30 novembre 2022, le bilan a été remis le 30 décembre 2022.

Lors de la séance plénière, le responsable du projet présente en quoi il a tenu compte des enseignements et résultats de la concertation et si et comment il a modifié son projet en conséquence, ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants.

Les échanges entre les membres de la Commission et le maître d'ouvrage (MO) ont porté sur :

- le manque de publication des études complètes pendant la concertation ;
- l'éventuelle présence d'un expert extérieur pour les liens avec l'établissement public de santé mentale (EPSM) ;
- le choix du tracé en lien avec la concertation ;
- les procédures d'expropriation qui seront nécessaires pour la mise en place du tracé.

Les échanges entre les membres de la Commission et les garants ont porté sur :

- l'absence de prise en compte de l'EPSM dans la concertation ;
- la difficulté d'obtenir la publication des différentes études par le MO.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse du responsable du projet et rend un avis qui constate que les contributions du public ont été riches permettant d'éclairer le MO dans ses décisions mais que la décision de ce dernier n'est pas motivée par des arguments et observations soulevés lors de la concertation préalable avec le public.

La Commission nationale recommande notamment que le maître d'ouvrage publie l'intégralité des études et des documents cités dans le dossier de concertation et demandés par le public, qu'il associe les différentes parties prenantes aux décisions associées et qu'il présente à la CNDP les modalités de la concertation continue à venir.

La Commission nationale désigne M. Bruno BouSSION garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

II. Présentation du dossier de concertation, des modalités et du calendrier (L 121-8-I)

Projet de construction d'un boulevard urbain de contournement de Mamoudzou sur l'île de Mayotte

Personnes présentes :

Conseil départemental de Mayotte

Salime M'Dere, premier vice-président du Conseil départemental de Mayotte

Jean-Michel Lehay, chargé de mission infrastructures routières

Houlam Chamssidine, responsable d'opération environnement

Chimène Bouchrane, chargée de communication

En présence de la garante :

- Renée AUPETIT

Par courrier du 15 janvier 2022, la CNDP a été saisie du projet de construction d'un boulevard urbain de contournement de Mamoudzou sur l'île de Mayotte.

Le 02 février 2022, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de Mme Renée Aupetit.

Le MO présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de participation.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- les relais médiatiques et leur expression en shimaoré et en français ;
- les terrains susceptibles d'être touchés et les éventuelles expropriations et préemptions ;
- les enjeux de relogement en conséquence ;
- le recueil de la parole des personnes expropriées et éloignées.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de valider les modalités de concertation et le dossier de concertation du conseil départemental de Mayotte et décide de nommer M. Daniel Guerin garant de la concertation préalable en binôme avec Mme Renée Aupetit, précédemment nommée

III. Présentation du dossier de concertation du MO (L 121-8-I)

Débat public « L'eau potable en Île-de-France »

Personnes présentes :

SEDIF

- Luc Strehaiano, vice-président, maire de Soisy-sous-Montmorency
- Arnold Cauterman, directeur général des services techniques
- Eric Requis, directeur général adjoint
- Séverine Chicoisne, directrice adjointe à la DGA
- Guillaume de Stordeur, directeur de la communication
- Coralie Duplan, chargée d'études Filières Haute Performance,
- Yannick Petillon, chargé d'études Filières Haute Performance.

RTE (Réseau Transport d'Electricité)

- Christine Tornatore, Centre Développement Ingénierie Ile de France Normandie
- Frédéric Roy, chef de service concertation environnement
- Mélanie Mordelles, chargée d'étude concertation

Membres de la Commission particulière du débat public (CPDP)

- Paola Orozco-Souël, présidente de la CPDP
- Nathalie Durand, Guillaume Frappat, Marion Galland, Laurent Hidalgo Friez, Alain Rotbardt, membres de la CPDP

Les responsables du projet présentent le dossier du maître d'ouvrage (DMO), qui est suivi d'un échange avec les membres de la Commission qui a notamment porté sur :

- les enjeux sanitaires liés au projet ;
- l'incidence de l'introduction de la nouvelle technologie sur les autres réseaux d'eau en Ile de France compte tenu de leur interconnexion ;
- le chiffrage du surcoût pour le consommateur ;
- la durée de vie de l'équipement (filtre membranaire) et sa maintenance ;
- les travaux, l'exploitation et la gestion des réseaux et des membranes ;
- la compatibilité et l'articulation de la campagne de communication du SEDIF prévue pour ses 100 ans et la communication sur le débat public réalisée par la CNDP, au regard du fait que le SEDIF envisage

d'effectuer sa campagne de communication pour les 100 ans pendant le déroulement du débat.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les Commissaires. Ils portent sur la nécessité de soumettre au public des informations sur la question de la nanofiltration et de la reminéralisation.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale valide le DMO.

QUESTIONS DIVERSES

- **Deuxième saisine NUPES**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public décide qu'il n'y a pas lieu d'organiser de nouveau débat public sur la place du nucléaire dans le mix énergétique de demain.

- **Nomination de garant et de garante pour la concertation continue sur le projet de parcs éoliens flottants en mer méditerranée (EOS)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale du débat public désigne M. Xavier Derrien et Mme Laura Michel garant et garante de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique en remplacement de Mme Dominique de Lauzieres et de MM. Antoine Landeau et Arthur Launeau.

La Présidente par intérim



Ilaria CASILLO